



FAFA

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

ENSEMBLE, ON S'ÉQUIPE.

LE FAFA SOUTIENT LA CRÉATION DE TERRAINS DE FOOT5.



RENDEZ-VOUS SUR [FFF.FR/FAFA](https://fff.fr/fafa)



@fff



FAFA
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



► ÉQUIPEMENT SAISON 2026-2027

FINANCEMENT DE TERRAINS DE FOOT5, ÉCLAIRÉS, EN GAZON SYNTHÉTIQUE AVEC PALISSADES

SOMMAIRE



1 Présentation du dispositif



2 Procédure d'attribution



3 Modalités de règlement
de la subvention



4 Fiche projet



5 Annexes



6 Charte Installations



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est le principal levier de la FFF pour soutenir le développement et la structuration du football amateur, grâce à une contribution annuelle alimentée notamment par ses partenaires majeurs et la LFP.

Au cœur de cette dynamique, le Foot5 s'impose comme un format clé du développement du football loisir : accessible, attractif et adapté à tous les publics. La FFF accompagne ainsi la création de terrains dédiés pour permettre aux clubs de diversifier leur offre et accueillir de nouveaux licencié(e)s.

Ces équipements ouvrent la voie à de nouvelles disciplines (Fit Foot, Futnet, Foot en marchant) et représentent une véritable opportunité de développement pour les clubs.

► INFORMATIONS UTILES



[Guide la pratique Foot5](#)



[Cartographie des terrains de Foot5 déjà financés](#)

dans le cadre du dispositif FAFA Équipement.



Ils contribuent également à structurer une offre de compétition fédérale Foot5 sur l'ensemble du territoire.

Le terrain de Foot5 constitue enfin un outil d'animation moderne et complémentaire, offrant à tous les licenciés des conditions de pratique optimales, sécurisées et conviviales.



► MODALITÉS DE FINANCEMENT

Sous réserve du respect du présent cahier des charges

UNE SUBVENTION FORFAITAIRE DE

50 000 €

peut être accordée, dans la limite de 50 % du coût des travaux (HT pour une collectivité, TTC pour un club affilié).

Le changement de gazon synthétique d'un terrain de Foot5 existant sera également éligible à une aide de 10 000€, dans la limite de 50 % du montant HT des travaux.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seuls les projets suivants pourront être retenus :

- 


Le porteur du projet doit être soit **un club affilié à la FFF**, soit **une collectivité locale** en collaboration avec un club support affilié à la FFF.
- 


Le terrain, et l'éclairage - obligatoire - de celui-ci, doivent être conformes au cahier des charges technique fédéral relatif à la réalisation d'un terrain de Foot5 - Édition juillet 2024 ([cf. Annexe - pages 1 à 7](#)).
- 


La date de commencement des travaux ne doit pas être **antérieure de plus de 3 mois** à celle du dépôt du dossier au District d'appartenance.
- 


L'équipement projeté doit être situé **obligatoirement au sein d'un complexe sportif** utilisé par le club support dont au moins une installation est classée au Niveau T6 minimum.
- 


Le maître d'ouvrage doit réaliser son opération dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution de la subvention par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur.
- 


L'éligibilité du dossier sera conditionnée à l'existence d'une section féminine* au sein du club support ou à la présentation d'un projet de création de cette dernière ([cf pièces à fournir](#)).

ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES

En tant que bénéficiaire du dispositif, le porteur de projet devra respecter les engagements suivants :

- 

Réaliser les travaux et solder le dossier dans **un délai de 24 mois** à compter de la date de validation de l'aide par le Bureau Exécutif de la LFA.
- 

Organiser une inauguration en présence des dirigeants des différentes instances du football (*District, Ligue, Ligue du Football Amateur et FFF*).
- 

Assurer la visibilité de la contribution de la FFF [à l'aide des supports dédiés mis à disposition](#).
- 

Garantir l'utilisation par le club support des installations réalisées et les lui mettre gracieusement à disposition de façon permanente.
- 

Mettre à disposition gracieusement les installations réalisées, de façon ponctuelle et formalisée par une convention établie au préalable, aux instances fédérales (*Fédération, Ligue, District*) pour la mise en place de leurs actions.



*Section féminine :

- ▶ Club support ayant au moins 5 licenciées pratiquantes de U6F à U13F
- ▶ ou Club support ayant au moins 8 licenciées pratiquantes de U14F à U18F
- ▶ ou Club support ayant au moins 8 licenciées pratiquantes Séniors



PROCÉDURE D'ATTRIBUTION



► DÉPÔT DE DOSSIER | PIÈCES À FOURNIR

La fiche-projet dûment complétée et signée par le porteur du projet (maître d'ouvrage) et le club support (cf. pages 1 à 3 de la partie Fiche projet)	OBLIGATOIRE
Le/les devi(s) descriptif(s) et estimatif(s)	OBLIGATOIRE
Le plan de situation et le plan de masse coté avec les tracés de l'aire de jeu (+ précision du NNI de l'installation rattachée à ce projet)	OBLIGATOIRE
L' étude d'éclairage complète avec le maillage adapté (15 points décollés de 1 m des palissades (cf. Annexe - page 5))	OBLIGATOIRE
La délibération du maître d'ouvrage mentionnant l'objet du projet, le coût, le plan de financement et la demande de subvention . Les extraits des procès-verbaux et/ou des délibérations doivent être contresignés par le ou les représentants légaux	OBLIGATOIRE
Le cahier des charges technique FFF relatif à la réalisation d'un terrain de Foot5 éclairé , avec palissades, paraphé, daté et signé par le maître d'ouvrage (cf. Annexe - pages 1 à 8)	OBLIGATOIRE
Uniquement si le porteur du projet n'est pas le propriétaire des installations : le justificatif de propriété du terrain ou des équipements concernés + une attestation officielle du propriétaire du terrain autorisant la création de cet équipement sur sa propriété	OBLIGATOIRE
La copie de la ou des décision(s) attributive(s) de subvention(s) (<i>convention ou arrêté</i>)	FACULTATIF
L' attestation de commencement des travaux si ceux-ci ont déjà débutés	FACULTATIF
Uniquement si le club support ne possède pas de section féminine à date. Note explicative du club support qui formalise son projet de création d'une section féminine. La note devra préciser les objectifs du club en matière de féminisation de ses effectifs, d'accueil de nouvelles licenciées et de création de nouvelles équipes féminines. L'examen de cette note par la Commission nationale du FAFA sera pris en compte dans la décision de sélection du dossier et d'attribution du financement.	OBLIGATOIRE

► CHEMIN DE VIE | DU DOSSIER FAFA ÉQUIPEMENT

Les différentes étapes d'une demande de subvention FAFA équipement - Création d'un terrain de Foot5



► INFORMATIONS UTILES



Si le porteur de projet est une collectivité, cette dernière doit transmettre l'ensemble des pièces du dossier par mail au District.

Si le porteur de projet est un club, ce dernier doit saisir le dossier via l'outil en ligne FAFA en y accédant via FootClubs. L'ensemble des informations et les pièces du dossier devront y être saisies.

Pour trouver votre District / Ligue de rattachement, cliquez sur le lien suivant :

[Fédération Française de Football](#)





MODALITÉ DE RÈGLEMENT DE LA SUBVENTION

Le règlement s'effectue par virement bancaire en totalité au vu de la transmission par le porteur du projet, à la Ligue régionale, des éléments ci-dessous :

▶ DU RESSORT DU PORTEUR DE PROJET

- ▶ **L'état récapitulatif**, détaillé et certifié conforme par le maître d'ouvrage, des factures acquittées correspondant à la réalisation des travaux
- ▶ **L'attestation d'achèvement des travaux** (ou PV de réception) signée par le maître d'ouvrage
- ▶ **Le Relevé d'Identité Bancaire** du porteur de projet où figurent l'IBAN, le code BIC et la domiciliation
- ▶ **Des photos de l'équipement réalisé** devront faire apparaître les adhésifs FFF, apposés sur les palissades intérieures et extérieures du terrain. Les visuels seront fournis par la FFF, la fabrication et la pose restant à la charge du porteur de projet.

▶ À SOLLICITER AUPRÈS DE LA LIGUE

- ▶ **Le formulaire Foot5 complété par la Commission Régionale (ou Départementale)** des Terrains et de Installations Sportives vérifiant la conformité des travaux et de l'éclairage par rapport au cahier des charges technique
- ▶ **La convention signée** entre l'instance fédérale (Ligue ou District) et le porteur du projet pour la mise à disposition ponctuelle des installations

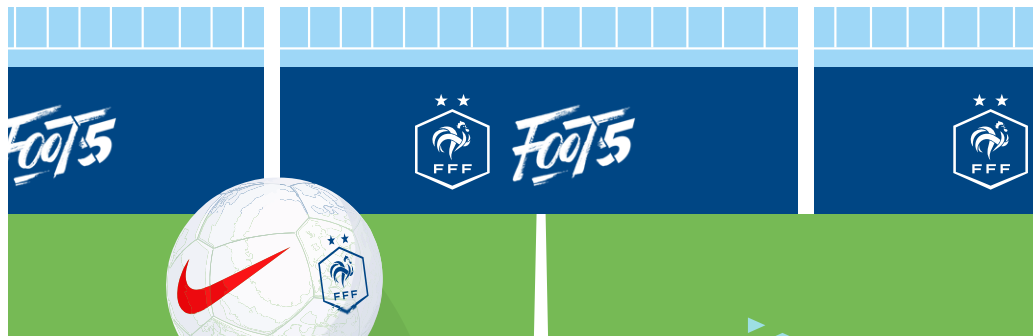
▶ À SOLLICITER AUPRÈS DE L'ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

- ▶ **Le PV d'identification des composants** du gazon synthétique

▶ ATTENTION

Dans l'hypothèse d'un dépassement de dépenses, l'aide ne pourra en aucun cas être revalorisée. En revanche, si les engagements de dépenses sont inférieurs aux prévisions, la LFA se réserve le droit de minorer proportionnellement cette aide afin de respecter, notamment, le plafond de subventionnement.





► FICHE PROJET

SAISON 2026-2027

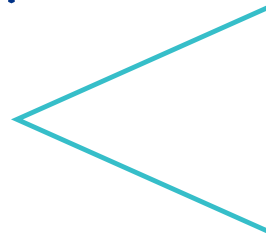
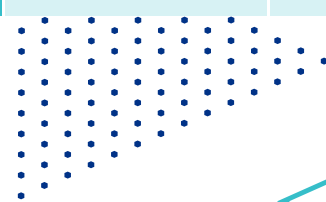
FINANCEMENT DE TERRAINS DE FOOT5, ÉCLAIRÉS, EN GAZON SYNTHÉTIQUE AVEC PALISSADES

Les données personnelles recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Fédération Française de Football aux fins de permettre l'instruction de votre dossier dans le cadre d'une demande de subvention pour le financement d'installation(s) sportive(s) via le Fonds d'Aide au Football Amateur. Elles sont destinées à la FFF et à la Ligue et au District concernés. À compter de l'envoi du formulaire, elles sont conservées pendant une durée de 10 années puis supprimées définitivement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer vos droits en s'adressant à la FFF **via le formulaire disponible ici** ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la protection des données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cédex 15. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre « **Politique de Protection des Données Personnelles** ».

FAFA
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



FICHE PROJET



► COORDONNÉES DU PORTEUR DU PROJET

Porteur du projet (maître d'ouvrage) :

Adresse :

CP : Ville :

Numéro National d'Identification (NNI) du terrain :

(Si vous ne disposez pas de cette information, merci de vous adresser à votre District/Ligue afin de renseigner ce champ)

Nom et prénom du responsable du suivi du projet :

Qualité du responsable du suivi du projet :

Tél. : E-mail :

Nom de l'installation :

Adresse :

CP : Ville :

Nom du club support : N° d'affiliation FFF :

Nom, prénom du contact du club :

N° de licence :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : E-mail :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

agissant en qualité de

au sein du club/de la collectivité de

porteur du projet, déclare m'engager à respecter les conditions de ce dispositif de financement et certifie, sur l'honneur, les informations communiquées dans ce dossier.

SIGNATURE DU PORTEUR
DU PROJET

CACHET DU PORTEUR
DU PROJET

SIGNATURE DE LA/DU
PRÉSIDENT(E) DU CLUB SUPPORT

CACHET DU CLUB
SUPPORT

Attention : selon la version de votre logiciel Adobe Reader/Acrobat Reader, la fonctionnalité d'insertion d'un fichier peut se limiter au seul format PDF. En alternative, cette fiche projet peut être renseignée manuscritement.

Tous les champs ci-dessus doivent être obligatoirement dûment renseignés. Les signatures doivent être manuscrites et les cachets authentiques

► PRÉSENTATION DU PROJET

**PARTIES 1 À 6 À COMPLÉTER
PAR LE CLUB SUPPORT**

**Date prévisionnelle
de début des travaux**

**Durée estimative de
réalisation du projet (en mois)**

.....

.....

1 DESCRIPTIF SOMMAIRE DU PROJET

.....

.....

.....

2 OBJECTIFS POURSUIVIS

.....

.....

.....

Cochez la ou les case(s) correspondante(s)

3 PRATIQUES PROPOSÉES

Foot5
Foot en marchant
Fit Foot
Futnet
Golf Foot
Autre(s) – Précisez :

.....

.....

4 CATÉGORIES CIBLÉES

Foot Animation
De U15 à U18 (*Filles/Garçons*)
Seniors (*Femmes/Hommes*)
Vétérans (*Femmes/Hommes*)
Autre(s) – Précisez :

.....

.....

5 AUTRES PUBLICS UTILISATEURS

Autres associations
Autres publics (*pompiers, gendarmes, policiers*)
Collectivité(s) (*réalisation d'activités périscolaires ou organisation d'évènements*)
Entreprises
Établissements médico-sociaux (*ESAT, EHPAD, IME, ITEP*)
Groupes scolaires
Partenaires / Sponsors
Public libre

6 MODE DE GESTION DE L'INSTALLATION

Exclusivement par le club
Exclusivement par la commune (*régie*)
Partagée (*club et commune*)
Via une société (*exemples : Société d'Économie Mixte / Société Publique Locale...*)
Sans mode de gestion (*exemple : ouvert à tous publics, sans restriction*)
Autre(s) – Précisez :

.....

Tous les champs ci-dessus doivent être obligatoirement dûment renseignés.

► PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

..... € TTC pour un club/HT pour une collectivité

SUBVENTIONS

► Conseil Régional	€	%
► Conseil Départemental	€	%
► Subventions d'État	€	%
► A.N.S.	€	%
► Autres	€	%

AUTRES FINANCEMENTS

► Auto-financement	DIRECT	€	%
	INDIRECT	€	%
► Emprunts	€	%	
	€	%	

AIDE DEMANDÉE À LA FFF

..... € %

TOTAL

..... € %

► RAPPEL

Les travaux exécutés en régie par les agents de la collectivité ne peuvent être valorisés. Seul l'achat de matériaux est alors comptabilisé. De même, la maîtrise d'œuvre (*Bureau d'études, Architecte, Bureau de contrôle...*), les travaux relatifs à une mise en conformité par rapport à la législation française (*accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, ERP...*) et les frais annexes (*mobilier, électroménager...*) ne peuvent être inclus dans le plan de financement.



▶ ANNEXES

SAISON 2026-2027

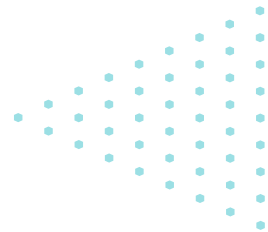
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE RELATIF À LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOT5, ÉCLAIRÉ, EN GAZON SYNTHÉTIQUE AVEC PALISSADES





ANNEXES

CAHIER DES CHARGES



RELATIF À LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOT5, ÉCLAIRÉ, EN GAZON SYNTHÉTIQUE AVEC PALISSADES

Édition juillet 2024 applicable aux projets à partir du 1^{er} juillet 2024

L'objectif est de réaliser un terrain d'animation destiné à la pratique du football à 5 contre 5, d'une longueur de 30 m minimum et de 35 m maximum, d'une largeur de 18 m minimum et de 20 m maximum, sans zone de dégagement, l'ensemble étant ceinturé par une clôture résistante. L'aire de jeu est réalisée en gazon synthétique.

► ENVIRONNEMENT

Le terrain de Foot5 doit être situé dans un **complexe sportif dont les installations existantes sont classées au minimum de niveau T6.**

► FOND DE FORME – INFRASTRUCTURE – FONDATION

Il peut être en sol naturel, en enrobé ou en **béton** (possible réaménagement d'un terrain existant), parfaitement uniforme avec une légère pente transversale ou en toit pour permettre l'écoulement des eaux de pluie.

- Dans le cas d'un support en béton poreux, il faudra s'assurer de sa perméabilité et la pente dans ce cas est inutile.
- Dans le cas d'un support en enrobé, la pente transversale n'excèdera pas 1%.
- Dans le cas d'un support en sol naturel, **sa constitution doit être conforme aux exigences de la Norme NFP 90-112.**

Une séparation physique (type béton ou enrobé) en périphérie du gazon synthétique assure la protection de celui-ci par rapport au sol environnant au niveau de la clôture.

► SURFACE DE JEU TYPE DE REVÊTEMENT

Il est réalisé en **gazon synthétique** de préférence sans charge avec couche de souplesse ou en gazon synthétique chargé avec ou sans couche de souplesse. Auquel cas, seules les charges de remplissage non-élastomère sont éligibles.

La hauteur de fibres sera de :

- soit au minimum 55 mm sans couche de souplesse,
- soit entre 30 et 40 mm avec une couche de souplesse.

Le revêtement doit respecter les normes NF P90-112 et NF EN 15330-1.

La régularité de la surface sera conforme au 5.3.5.1 de la norme NF EN 15330-1 à savoir : ≤ 6 mm sous la règle de 3,0 m.

- **La surface de jeu en gazon synthétique doit être continue de palissade à palissade. Les caniveaux en pied intérieur des panneaux ne sont pas autorisés.**
- **La récupération des eaux de ruissellement doit s'effectuer à l'extérieur du terrain. En cas de contrainte (notamment foncière) ne permettant pas une récupération extérieure, l'arase supérieure des grilles des caniveaux sera sous le revêtement en gazon synthétique.**

► SURFACE DE JEU | TRACÉ

Les tracés de l'aire de jeu, d'une largeur de 5 cm minimum et de couleur blanche, sont intégrés à l'aire de jeu (voir plan détaillé en page 17).

- Les tracés définis dans le cahier des charges (*plan de l'aire de jeu*) se doivent d'être respectés sans aucun autre tracé à l'exception de celui de Futnet.

► CLÔTURE ET ACCÈS | PANNEAUX PÉRIPHÉRIQUES

La surface de jeu est ceinturée par une palissade rigide en matériau imputrescible et insonorisant fixée sur une structure porteuse métallique et d'une hauteur de 1 m minimum. Cette palissade devra être pleine et ainsi pouvoir être utilisée par les joueurs pour faire rebondir le ballon. Elle ne devra pas être dangereuse lors des contacts avec les joueurs.

La palissade devra être conçue pour permettre la mise en place de filets pare-ballons et un accès au terrain.

- Les panneaux périphériques forment une palissade qui fait partie du jeu du Foot5. Ils doivent assurer un plan vertical d'une hauteur de 1 m minimum sur toute la périphérie et ne comporter aucun élément saillant ou coupant (boulonnerie par exemple) côté aire de jeu qui puisse mettre en cause la sécurité des joueurs ou fausser le rebond du ballon.
- Les palissades doivent démarrer au niveau du sol, l'écart avec le sol ne pourra pas être supérieur à 20 mm. En cas de surface de jeu avec pente transversale, le positionnement des palissades doit être adapté pour respecter cet écart maximum.
- Les palissades et leurs encadrements devront être parfaitement reliés jointivement à leurs poteaux supports sans aucun écart qui pourrait engendrer, entre autres, un risque de pincement de doigt.



► CLÔTURE ET ACCÈS | FILETS DE PROTECTION

Filets pare-ballons

Permettant une hauteur finale de 5 m minimum hors sol, les filets pare-ballons sont fixés sur une structure métallique.

Une attention particulière sera apportée à la jonction entre ces filets et les panneaux en partie basse.

Le remplacement des parties les plus sollicitées du filet pare-ballons (*derrière les buts*) devra être facilité dans la conception.

- Les filets pare-ballons verticaux qui prolongent les palissades en partie haute pourront être remplacés utilement par des panneaux grillagés en simple ou double fils à section ronde pour éviter les risques d'escalade et de dégradation prématurée des filets. L'espacement entre les fils verticaux devra alors être inférieur à 89 mm ou supérieur à 230 mm pour éviter tout risque de coincement (norme NF EN 1176-1). Les panneaux ne devront présenter aucun élément saillant ou arête vive.
- Filet ou grillage, la liaison entre ceux-ci et la palissade devra être continue, hermétique et pérenne. La palissade doit être conçue pour intégrer la fixation du filet ou du grillage.
- Toute autre solution technique permettant d'atteindre les mêmes objectifs devra être soumise au préalable au service Terrains de la FFF pour validation.

Filet de toit

Un filet de toit doit être installé à une hauteur de 5 m minimum au-dessus de l'aire de jeu.

- Le filet de toit reste recommandé sans obligation. Il sera très utile pour empêcher la sortie des ballons pour les terrains en site urbain à proximité immédiate d'une voie publique par exemple.



▶ ACCÈS

La clôture est équipée d'une porte de 1 m minimum, pouvant être sécurisée, permettant l'accès libre à l'aire de jeu. Elle doit pouvoir être utilisée pour le rebond des ballons.

La porte doit permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et il est recommandé qu'un dispositif interdisant le passage des cycles et engins à moteur soit mis en place.

La visserie et boulons de fixation doivent être rendus inviolables et ne présenter aucun danger pour les utilisateurs.

À l'extérieur de la clôture, il est recommandé de prévoir une bande de protection en enrobé ou autre matériau approprié pour limiter les apports de terre sur l'aire de jeu.

- ▶ **Un seul accès est prévu pour ne pas altérer la qualité des rebonds du ballon.**
- ▶ **Cette porte peut éventuellement être à deux battants (ouverture max. 2 m) mais les panneaux en partie basse des ouvrants sont indispensables sur la même hauteur que ceux formant les palissades.**
- ▶ **La continuité des panneaux bas sur la totalité du périmètre est indispensable.**
- ▶ **Les poteaux supports doivent être alignés sur les panneaux de la palissade avec des écarts des plus réduits entre battants et poteaux supports pour minimiser les faux rebonds.**
- ▶ **Aucune poignée saillante côté jeu n'est admise pour des questions de sécurité.**

▶ BUTS

L'équipement comporte deux buts métalliques (dimensions intérieures de 4 m de largeur et 2 m de hauteur, profondeur de 50 cm minimum, section ronde ou ovoïde de 8 cm), solidement fixés au sol. Les buts sont solidaires de la structure de la clôture et encastrés dans la palissade (panneaux périphériques).

Les buts sont équipés de filets amortisseurs type handball.

Les poteaux et la barre transversale sont d'une couleur distincte de celle de la surface de jeu.

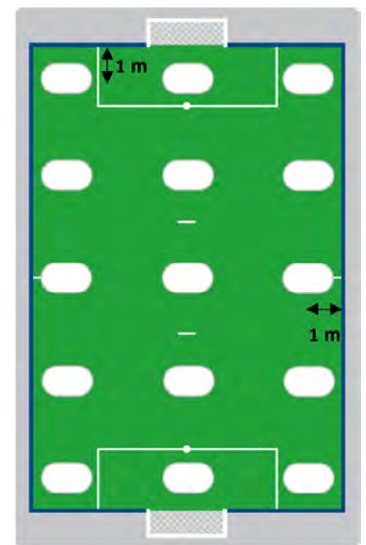


► ÉCLAIRAGE

Pour permettre une utilisation maximale de l'équipement en soirée ou en période hivernale, le terrain doit être équipé d'une installation d'éclairage de l'aire de jeu. **Cet éclairage est connecté ou indépendant de l'éclairage public (éclairage moyen horizontal min. de 160 lux avec un coefficient d'uniformité U2h minimum de 0,50).** L'installation électrique créée doit respecter les règles de conception, de réalisation et d'entretien des installations électriques basse tension, définies par les normes en vigueur.

Option possible

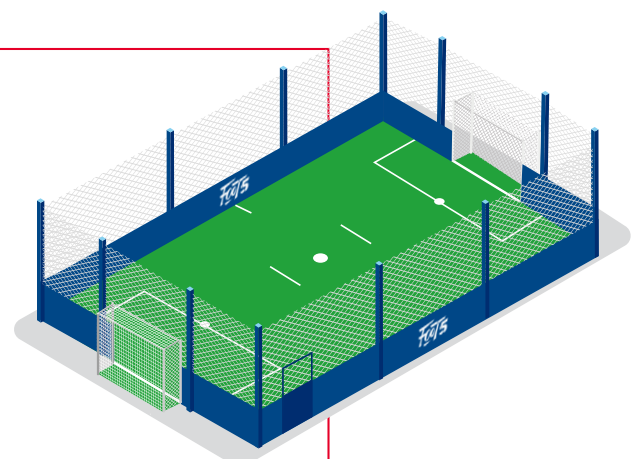
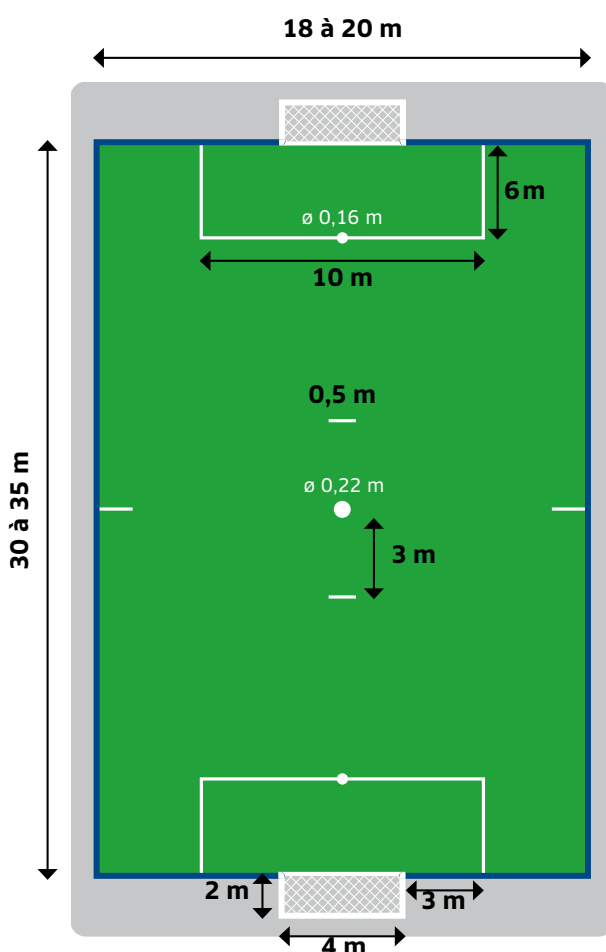
- L'équipement peut être réalisé dans un ensemble couvert, après accord préalable de la FFF.



Maillage de base pour l'étude d'éclairage

► PLAN DE L'AIRE DE JEU

(doit se conformer au plan ci-dessous)

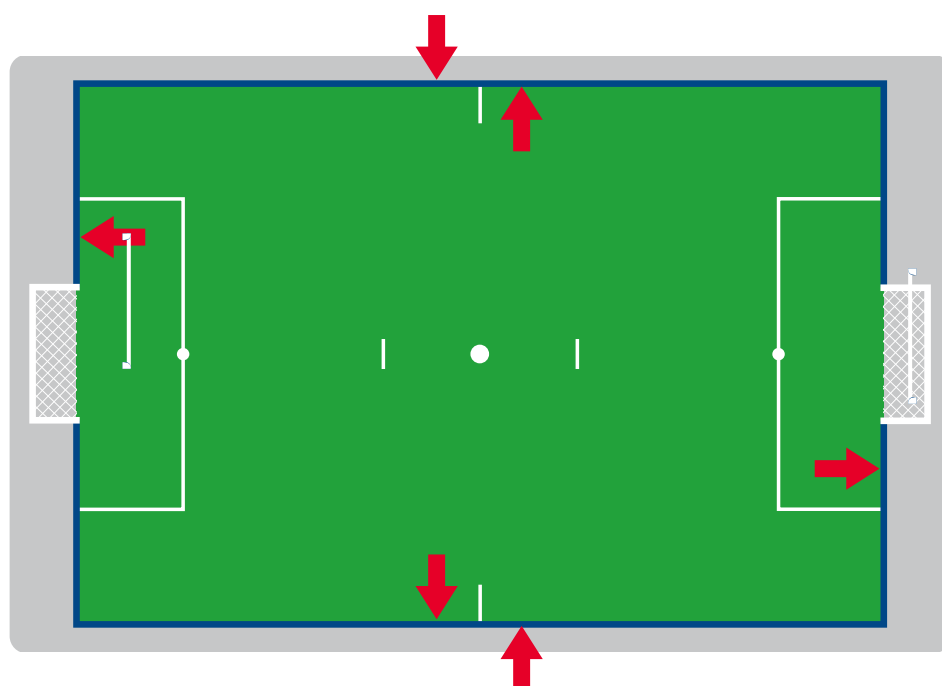


► PROMOTION DE LA PARTICIPATION DE LA FFF

Afin de communiquer sur la participation de la FFF relative au financement du terrain, **le maître d'ouvrage s'engage à fabriquer et apposer le sticker ci-après sur six emplacements distincts, en respectant une dimension minimale de 200 × 90 cm.**



Sur les palissades du terrain tel que le précise le schéma ci-dessous :



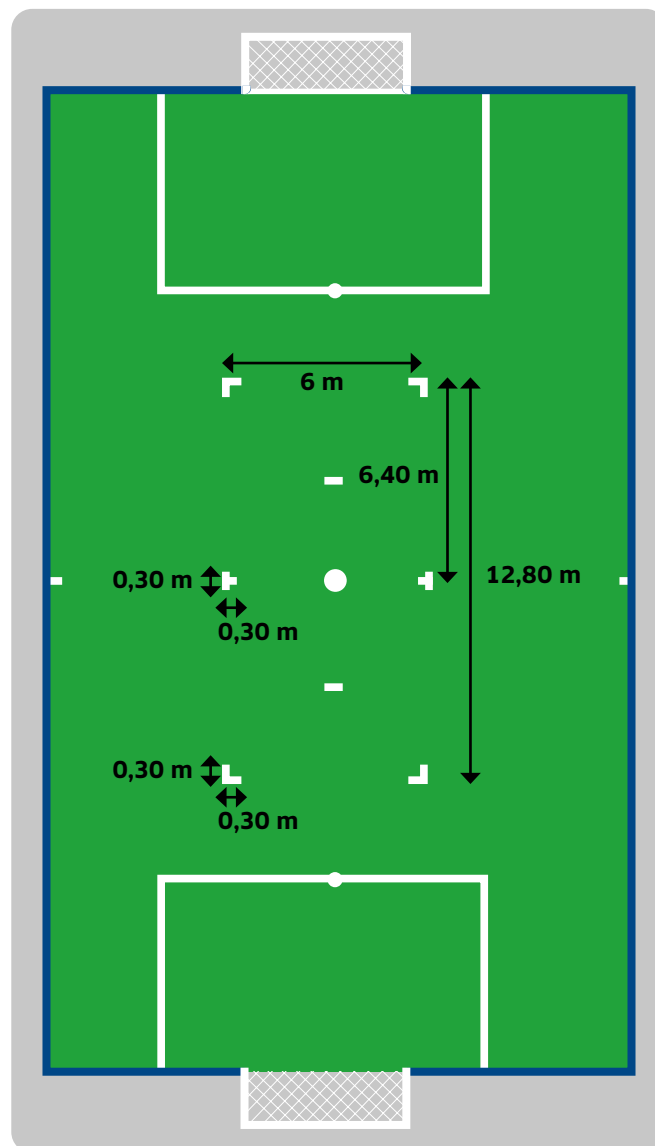
► STICKERS À COLLER

au niveau des flèches rouges indiquées sur le schéma ci-contre.

► PROPOSITION DE MUTUALISATION D'UN TERRAIN DE FUTNET (TENNIS-BALLON SUR UN TERRAIN DE FOOT5)

La réalisation des tracés de l'aire de jeu d'un terrain de Futnet sur un terrain de Foot5 doit être effectuée de façon très apparente en lignes de 5 cm de largeur. Dans ce cadre, le Service Terrains et Installations Sportives de la FFF et/ou la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives recommande(nt) de peindre les tracés après la pose avec des pochoirs adaptés.

- Leur couleur doit clairement se distinguer de celle du terrain de Foot5 (la couleur jaune est préconisée et le bleu est à proscrire).



▶ EXEMPLE D'AIRES DE JEU CONFORMES

Illustrations non contractuelles



Coulanges-la-Vineuse (89)



Pontorson (50)



Bidache (64)



Saint-Denis-lès-Sens (89)



Cornil (19)

Cachet du porteur du projet et signature du représentant légal

Date :

Attention : selon la version de votre logiciel Adobe Reader/Acrobat Reader, la fonctionnalité d'insertion d'un fichier peut se limiter au seul format PDF. En alternative, cette fiche peut être renseignée manuscritement.



CHARTRE INSTALLATIONS



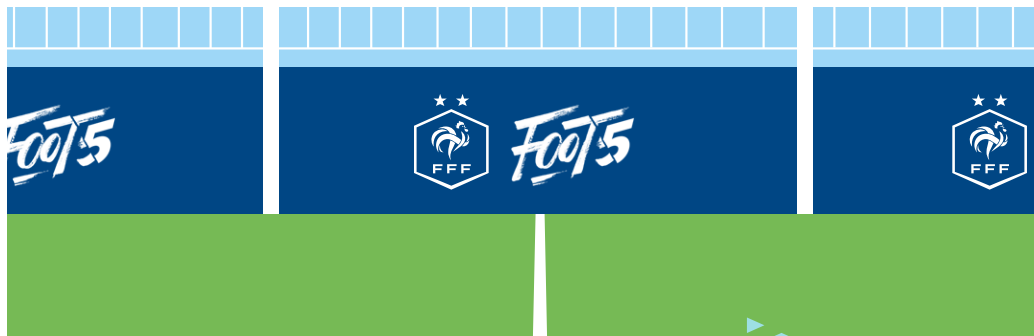
Cette chartre engage ces sociétés à respecter le présent cahier des charges technique et garantit un équipement de qualité mais n'implique aucun agrément ou homologation de la part de la FFF.

► ENTREPRISES ENGAGÉES SUR LE CAHIER DES CHARGES FOOT5 ET FUTSAL

NOM DE L'ENTREPRISE	PARTIE DES TRAVAUX	CONTACT EMAIL	CONTACT TELEPHONIQUE
ALTRAD		prubio@altrad.com	06 82 90 78 47
AGORESPACE		alecocq@agorespace.com	03 44 36 46 11
ARTDAN		etudes@artdan.fr	06 16 67 74 11
CASAL SPORT		benoit.wanner@casalsport.com	06 85 79 08 66
NGE SOLS SPORTIFS (GROUPE NGE)		jpguillouche@agilis.net	06 24 98 47 10
D.R.T.P		richard.potier@drtp.fr	03 86 35 94 41
DHR NGE PAYSAGES		rbernard@nge-paysages.fr	03 87 60 12 00
EPS CONCEPT		jacques.bonnant@eps-concept.com	02 99 96 42 61
EPSL		commercial@eps.eu	03 88 78 87 01
EUROFIELD		rault.thomas@eurofield.fr	07 62 72 59 59
IDVERDE		nicolas.pruvot@idverde.com	06 33 78 33 91
INOV4SPORTS (FUTSAL UNIQUEMENT)		nuno@inov4sports.com	+351 300 51 52
LA FABRIQUE DU SPORT		berenger.martinez@lafabriquedusport.com	06 11 14 91 65
LIMONTA SPORT		andrea.delgaudio@limontasport.com	06 22 23 25 37
MARTY SPORTS		brito.desousa@martyssports.com	06 80 00 98 08
METALU PLAST		tv@metalu-plast.com	06 28 02 40 54
MODULE CARRE (FUTSAL UNIQUEMENT)		gbelloni@module-2.com	07 61 49 23 70
NOUANSPOURT		brony@nouansport.com	06 12 17 21 55
PIGEON TP LOIRE ANJOU		patrick.leroy@groupe-pigeon.com	02 43 06 40 76
POLYTAN FRANCE		Jean-Pierre.Bailly@polytan.fr	06 35 290 498
SAS CAMMA SPORT		pmaudet@cammassport.com	06 07 97 22 78
SCLA		contact@scla.fr	06 52 63 77 23
SMC2		hugo.magnin@smc2-construction.com	07 77 00 39 11
SPORTINGSOLS		lpaul@sportingsols.fr	06 11 08 90 53
TECHNIFENCE SAS		caubry@technifence.com	06 32 68 65 03
TERENVI		rlagourgue@paysagiste-bonnet.fr	06 86 16 66 72
TRANSALP		a.bouhsane@transalp.fr	07 82 46 11 20
SPORT & DEVELOPPEMENT URBAIN		matthieu.legoff@sdu.bzh	06 02 59 41 44
SPORT NATURE		guitton@sport-nature.com	06 74 35 97 08
SPTM		monnier.louison@sptm31.com	07 57 42 86 12
TARKETT		Alexis.Teytaut@tarkett.com	06 33 77 66 82

LE PRESTATAIRE S'ENGAGE DANS LA CHARTRE POUR CETTE PARTIE DES TRAVAUX :

Revêtement Buts Clôture (palissades, filets pare-balls, porte d'accès) Éclairage Terrassement



▶ CONTACTS

Pour toute demande d'informations, veuillez contacter votre District d'appartenance (et votre Commission Départementale/Régionale des Terrains et Installations Sportives) pour vous accompagner à formaliser et déposer un **dossier FAFA Équipement - Création d'un terrain de FOOT5, éclairé, en gazon synthétique avec palissades.**

Pour toute autre demande concernant la partie administrative de votre dossier, vous pouvez contacter :

Lou Le Nedic

Cheffe de projet Financements et Aides aux clubs

06 42 17 96 63 - lenedic@fff.fr

.....

Pour toute autre demande concernant la partie technique d'un terrain de FOOT5 (règlements, type d'éclairage...), vous pouvez contacter :

Le Service des Terrains et Installations Sportives de la FFF

01 44 31 76 46 - terrain@fff.fr

▶ CONTACTS

Pour constituer et déposer votre dossier FAFA Équipement Clubs-Collectivités, veuillez contacter votre District d'appartenance ou votre référent(e) régional(e) FAFA, ainsi que votre Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives :

▶ odreux@normandie.fff.fr
 ▶ terrain@normandie.fff.fr

▶ terrains@footbretagne.fff.fr

▶ accompagnementclubs@lfpl.fff.fr
 ▶ terrains@lfpl.fff.fr

▶ chude@centre.fff.fr
 ▶ terrains@centre.fff.fr

▶ fafalfna@lfna.fff.fr
 ▶ terrains@lfna.fff.fr

▶ fafa@occitanie.fff.fr
 ▶ terrains@occitanie.fff.fr

▶ pbauw@lfhf.fff.fr
 ▶ terrains@lfhf.fff.fr

▶ mmaury@paris-idf.fff.fr
 ▶ terrain@lpiff.fr

▶ terrains@lgef.fff.fr

▶ apirolley@lbfc.fff.fr
 ▶ terrains@lbfc.fff.fr

▶ ligue@laurafoot.fff.fr
 ▶ terrains@laurafoot.fff.fr

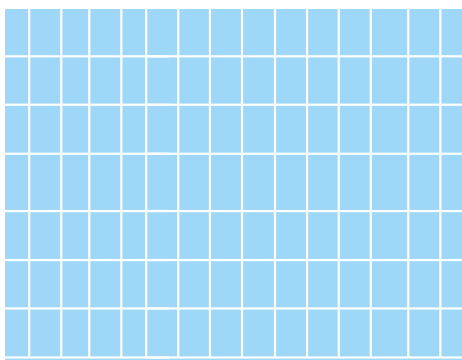
▶ fderbesy@mediterranee.fff.fr
 ▶ terrains@mediterranee.fff.fr

▶ dsaladini@corse.fff.fr
 ▶ terrains@corse.fff.fr



- ▶ lenedic@fff.fr
- ▶ terrain@fff.fr





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87 boulevard de Grenelle
75738 Paris Cedex 15

Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00
Fax : +33 (0)1 44 31 73 73

fff.fr

FAFA

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

